



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Sud-Est



BTP 2021

STATISTIQUES
RISQUES PROFESSIONNELS
PACA CORSE

Avant-propos



Ce document présente les résultats statistiques du secteur du BTP concernant la sinistralité ATMP des entreprises du régime général de la Sécurité Sociale de l'année 2021. Il compare certains résultats à ceux de 2019 et non à 2020, première année de la pandémie « COVID » au cours de laquelle les mesures sociales adoptées ont eu un impact sur l'ensemble des activités professionnelles.

En 2020 du fait du recours massif au chômage partiel, la remontée des heures travaillées n'a pas été représentative de l'exposition au risque, c'est pourquoi les indicateurs prévention n'ont pas été calculés pour cette année-là. En effet, la définition de ces indicateurs consiste à rapporter la sinistralité au temps d'exposition au risque, mesuré en temps normal par les effectifs ou les heures travaillées, issus des compilations des DSN.

Il est également à noter qu'en 2019 les heures travaillées n'ont pas été disponibles. Les indicateurs prévention en découlant n'ont donc pas non plus été calculés pour 2019 (taux de fréquence, indice de gravité et taux de gravité).

Depuis 2017, la compilation des données a été affectée par le changement de certaines règles

de gestion lié à la mise en œuvre de la DSN (déclaration sociale nominative) qui se substitue progressivement à la DADS (déclaration annuelle des données sociales) et à partir de 2018 sur le champ du secteur public. De ce fait, les évolutions des effectifs salariés, des heures travaillées ainsi que les indicateurs qui en découlent, ne sont pas interprétables entre 2016 et 2017, et entre 2017 et 2018.

Depuis 2017 également, le taux bureau a été progressivement remplacé par le « taux fonctions supports de nature administrative » (FSNA). Le taux bureau permettait à un employeur de bénéficier d'un taux d'accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) réduit pour une partie de ses salariés qu'il déclarait non exposés au risque principal de l'établissement. Le nouveau dispositif FSNA, réservé aux entreprises de moins de 150 salariés, a vocation à être appliqué aux salariés exerçant une fonction administrative sous certaines conditions. Depuis le 1er janvier 2020 il n'existe plus de sections d'établissement au « taux bureau », seules existent les sections d'établissement au « taux fonctions supports de nature administrative » et sont intégrés dans chaque CTN.



Analyse générale



L'activité du BTP (salariés du régime général) représente sur le territoire PACA & Corse 16% des sections d'établissements et 10% des effectifs salariés.

Les entreprises du BTP sont particulièrement présentes dans les départements des Bouches-du-Rhône (39% des salariés du BTP), des Alpes Maritimes (19%) et du Var (17%). Les entreprises du BTP employant des salariés au régime général sont majoritairement des TPE.

En 2021 :

- 90% ont moins de 10 salariés (80% ont entre 1 et 5 salariés),
- 9% ont entre 10 et 49 salariés,
- 1% ont 50 salariés et plus.

On note une hausse de la sinistralité de 2,9% pour les accidents du travail, de 15% pour les maladies professionnelles et 8% les accidents du trajet. Ces augmentations sont d'autant plus notables qu'elles s'inscrivent dans un contexte à la baisse pour la majorité des autres secteurs d'activité.

Le coût total des sinistres survenus en PACA & Corse en 2020 s'élève pour le BTP à près de 125 millions d'euros, 67% au titre des AT, 29% au titre des MP, 4 % au titre des Trajets] pour la branche AT/MP, ce qui représente 16% des coûts globaux régionaux toutes activités confondues pour 10% des salariés.

Le nombre de jours perdus pour Incapacité temporaire en région PACA & Corse s'élève pour le BTP en 2021 à 854 514 (703 083 pour les Accidents du Travail, soit 82%, 98 761 pour les Maladies Professionnelles, soit 12% et 52 670 pour les Accidents du Trajets soit 6%), soit 13,4% des jours perdus, toutes activités confondues.

Si le secteur du bâtiment et des travaux publics concentre près de 10 % des salariés du régime général, il représente à lui seul environ 14 % des accidents avec arrêt de travail et 31% des décès.

Sommaire

Synthèse BTP

1 Avant-propos

2 Analyse générale

5 Accidents du Travail AT

- 6 Répartition par département // BTP
- 7 Répartition par département // Zoom sur le Bâtiment
- 8 Répartition par département // Zoom sur les Travaux Publics
- 9 Evolutions comparatives des indices de fréquence (IF) AT 2015-2021
- 10 Evolution 2017-2021 des données des AT // BTP
- 11 Evolution 2018-2021 des données AT // Bâtiment // Travaux Publics
- 12 Répartition des AT selon le siège des lésions // BTP
- 13 Répartition des AT par circonstances // BTP // Bâtiment // Travaux Publics
- 14 Gravité des AT par circonstances // BTP
- 15 Gravité des AT par circonstances // Bâtiment // Travaux Publics

17 Maladies Professionnelles MP

- 18 Répartition par département // BTP
- 19 Evolution 2017 - 2021 des données MP // BTP
- 20 Evolution 2018-2021 des données MP // Bâtiment // Travaux Publics
- 21 MP imputées au Compte Employeur // BTP
- 22 MP imputées au Compte Spécial // BTP
- 23 Répartition des MP réglées par tableau // BTP
- 24 Répartition des MP réglées par profession
- 25 Evolution 2018-2021 des MP les plus fréquentes // BTP
- 26 Evolution 2018-2021 des MP les plus fréquentes // Bâtiment
- 27 Evolution 2018-2021 des MP les plus fréquentes // Travaux Publics
- 28 Détail MP 57 par code syndrome // BTP

29 Accidents du Trajet TJ

- 30 Répartition par département // BTP
- 31 Evolution 2017-2021 des données TJ // BTP
- 32 Evolution 2018-2021 des données TJ // Bâtiment // Travaux Publics

34 Top 20 APE Classement par ordre décroissant d'accidents du travail avec arrêt

35 Liste des activités Distinction Bâtiment et Travaux Publics

36 Répartition des établissements par tranche d'effectif

37 Lexique

39 Mode de calcul des statistiques

The image shows two construction workers on a red scissor lift platform. One worker in the foreground is wearing a blue hard hat and a dark jacket, looking towards the left. The second worker, in the center, is wearing a high-visibility orange and grey jacket and a blue hard hat, looking upwards. They are positioned on a red metal lift structure against a concrete ceiling with visible pipes and electrical conduits. The lighting is bright, likely from overhead work lights.

Si le secteur du bâtiment et des travaux publics concentre près de 10 % des salariés du régime général, il représente à lui seul environ 14 % des accidents avec arrêt de travail et 31% des décès.

Formations, accompagnements techniques, aides financières...
l'offre de services de la
Carsat Sud-Est sur le site :
www.carsat-sudest.fr



« Un indice de fréquence historiquement bas mais des sinistres trop souvent graves »

Si le CTN B « Bâtiment et Travaux Publics » est l'un des seuls secteurs pour lequel on note une augmentation de la sinistralité AT en 2021 (+2,9% par rapport à 2019), l'indice de fréquence sectoriel reste historiquement bas et passe pour la première fois en dessous de 50 (47,3).

Les disparités régionales demeurent puisque les indices départementaux varient :

- de 34,4 pour le plus favorable dans les Bouches du Rhône
- à 61,6 en Haute-Corse pour le plus défavorable.

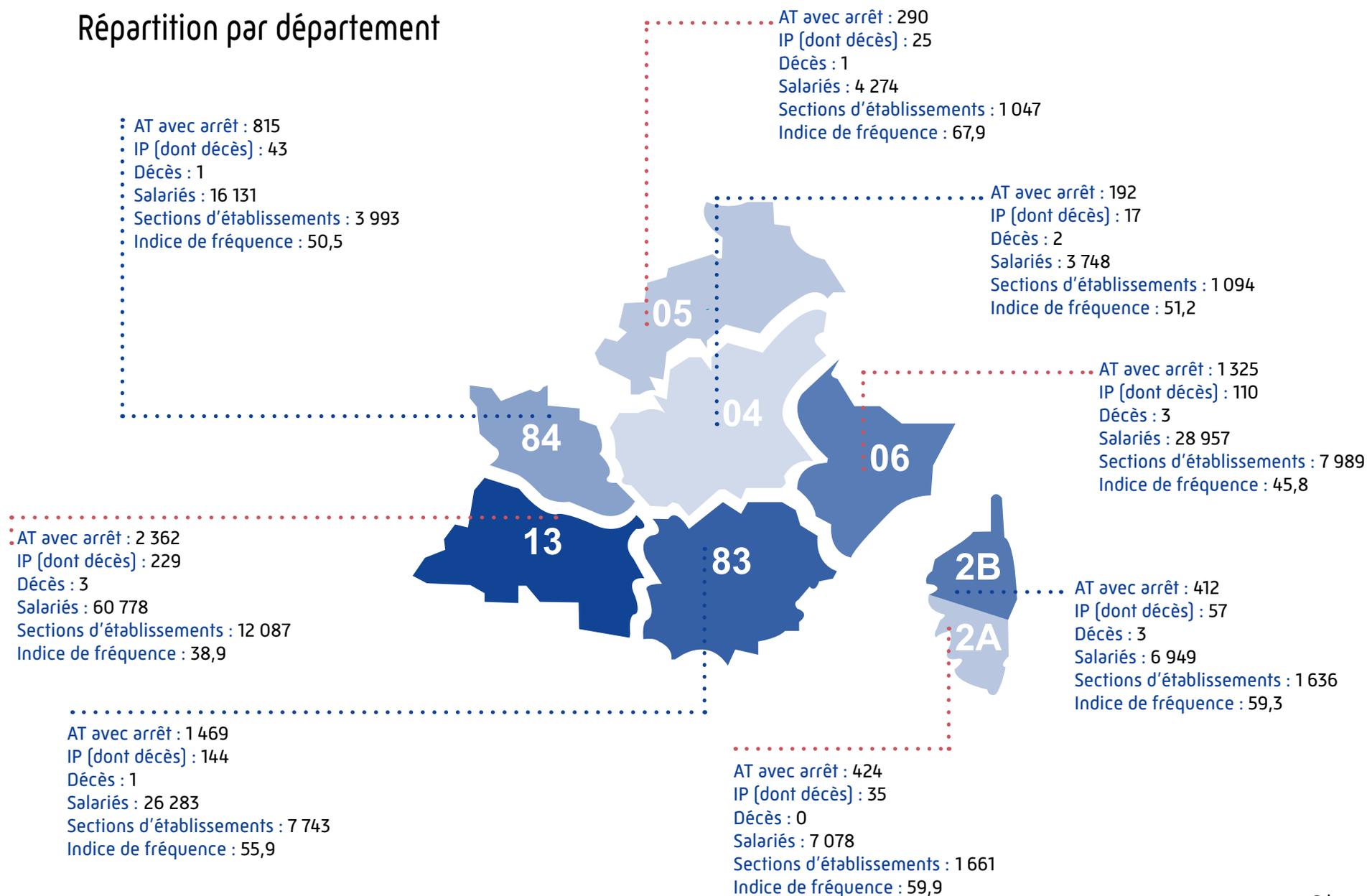
Les manutentions manuelles et les chutes restent les causes principales des accidents de travail dans le BTP (respectivement 44% et 31%). Les chutes sont par ailleurs à l'origine de plus d'un décès sur quatre dans le secteur.

La gravité des accidents reste par ailleurs préoccupante puisque les incapacités permanentes sont en augmentation de 14% (660 en 2021 contre 579 en 2019) et que 14 décès sont encore à déplorer en 2021.

Accidents du Travail - Statistiques BTP 2021

Synthèse PACA et Corse

Répartition par département



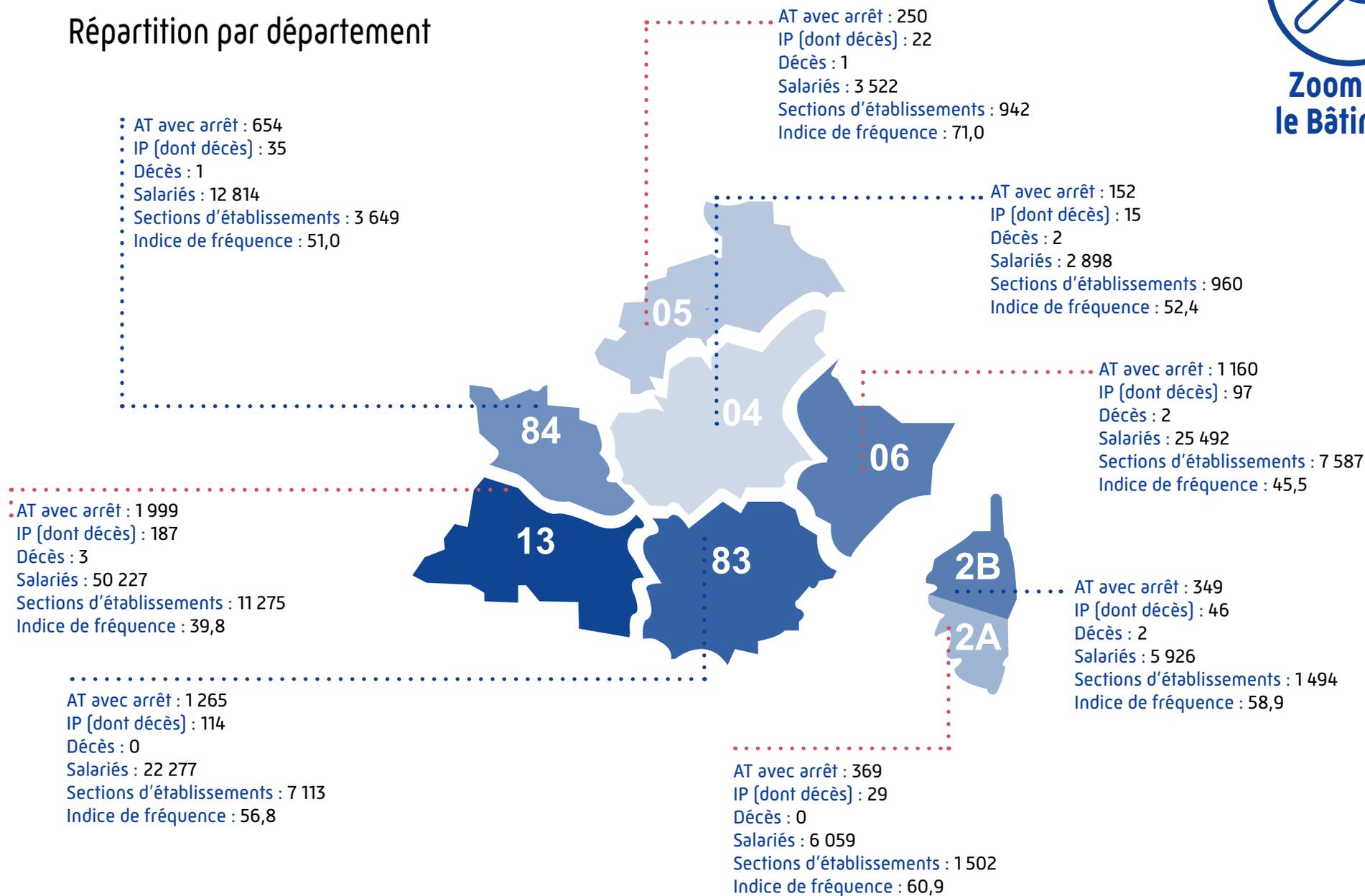
Accidents du Travail - Statistiques BTP 2021

Synthèse PACA et Corse



**Zoom sur
le Bâtiment**

Répartition par département



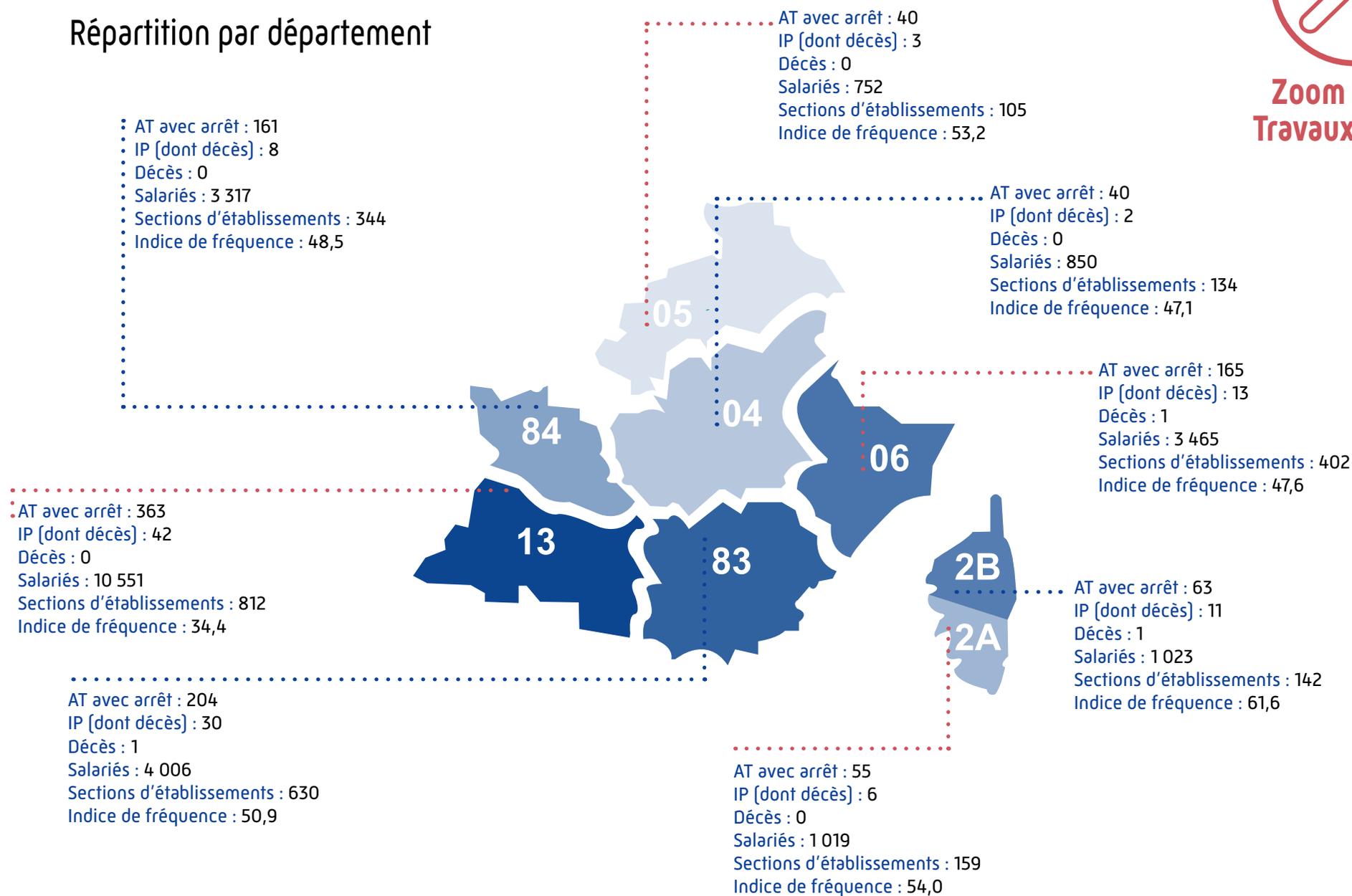
Accidents du Travail - Statistiques BTP 2021

Synthèse PACA et Corse



Zoom sur les Travaux Publics

Répartition par département



Accidents du Travail - Statistiques BTP 2021

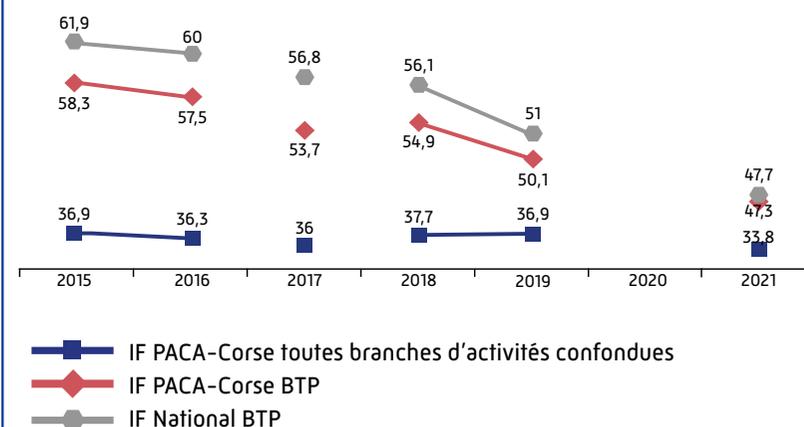
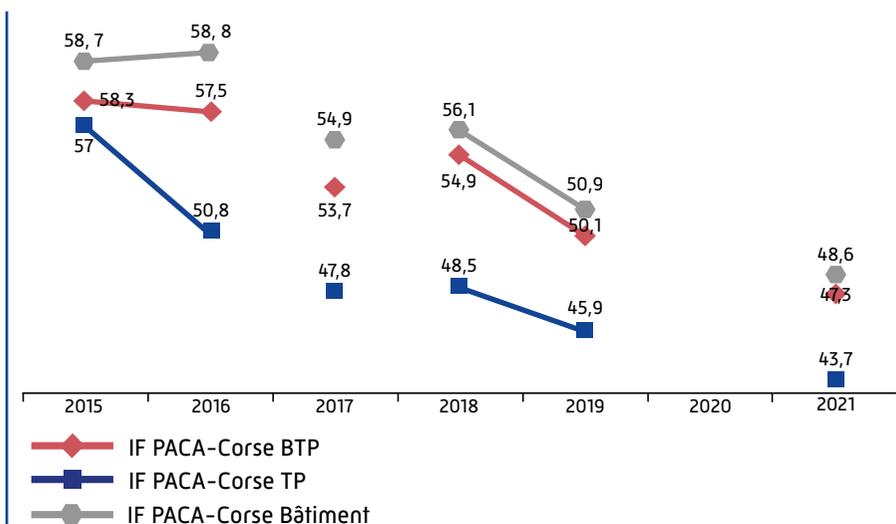
Synthèse PACA et Corse

Evolutions comparatives des indices de fréquence (IF) AT

Cf. Avant-propos

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
IF National BTP	61,9 -2,7%	60 -3,1%	* 56,8	* 56,1	51	NC	47,7
IF PACA-Corse BTP	58,3 -8,8%	57,5 -1,4%	53,7	54,9	50,1	NC	47,3
IF PACA-Corse Bât	58,7 -9,6%	58,8 +0,2%	54,9	56,1	50,9	NC	48,6
IF PACA-Corse TP	57,0 -2,7%	50,8 -10,9%	47,8	48,5	45,9	NC	43,7
IF PACA-Corse toutes branches d'activités confondues	36,9 -0,3%	36,3 -1,6%	36,0	37,7	36,9	NC	33,8

« L'indice de fréquence régional BTP reste plus favorable que l'indice de fréquence national »



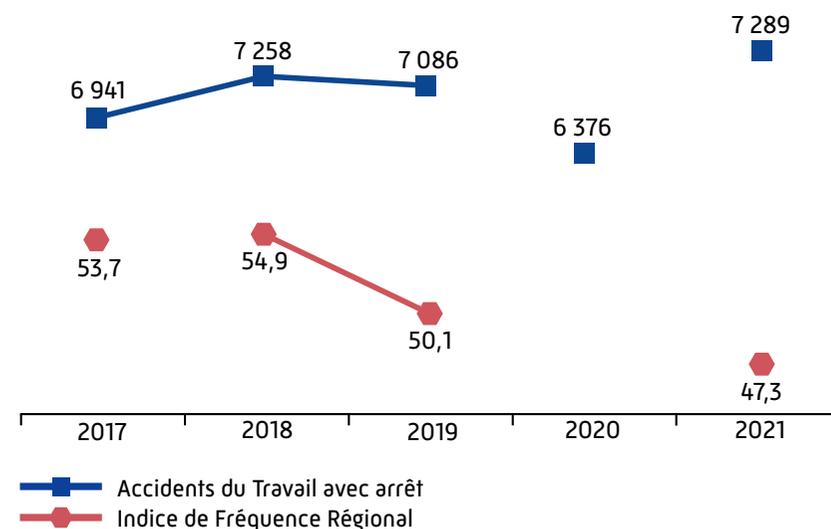
* Cf. Avant-propos
Carsat Sud-Est - SNTRP 2021

Accidents du Travail - Statistiques BTP 2021

Synthèse PACA et Corse

Evolutions 2017-2021 des données des AT // BTP

	2017	2018	2019	2020	2021
Sections d'établissements	32 320	33 721	34 529	34 892	37 250
Salariés***	* 129 245	* 135 966	141 471	145 476	154 198 +9% p/r à 2019
Heures Travaillées	195 067 614	207 790 167	**nc	**nc	229 254 528
Accidents du travail avec arrêt	6 941	7 258	7 086	6 376	7 289 +2,9% p/r à 2019
Indice de Fréquence Régional	* 53,7	* 54,9	50,1	**nc	47,3
Taux de Fréquence Régional	35,6	36,2	**nc	**nc	31,8
Taux de Gravité Régional	3,2	3,2	**nc	**nc	3,1
Jours de travail perdus pour incapacité temporaire	626 411	631 838	668 921	679 402	703 083
Durée moyenne d'une incapacité temporaire (en jours)	90	87	94	107	96
Incapacités Permanentes (y compris décès)	597	573	579	415	660 +14% p/r à 2019
Décès	8	16	13	8	14 +7,7% p/r à 2019



* Cf. Avant-propos

** Non communiqué

***En 2020, il s'agit de l'effectif contractuellement lié à l'entreprise et non de l'effectif exposé au risque

Accidents du Travail - Statistiques BTP 2021

Synthèse PACA et Corse

Evolutions 2018-2021 des données des AT // Bâtiment // Travaux Publics



BÂTIMENT

	2018	2019	2020	2021
Sections d'établissements	31 242	32 019	32 289	34 522
Salariés***	* 113 326	117 975	121 473	129 215
Heures Travaillées	169 122 148	**nc	**nc	189 668 112
Accidents du travail avec arrêt	6 221	6 007	5 314	6 198
Indice de Fréquence Régional	* 56,1	50,9	**nc	48,6
Taux de Fréquence Régional	37,6	**nc	**nc	32,7
Taux de Gravité Régional	3,3	**nc	**nc	3,2
Jours de travail perdus pour incapacité temporaire	540 629	567 063	573 937	601 375
Durée moyenne d'une incapacité temporaire (en jours)	87	94	**nc	97
Incapacités Permanentes (y compris décès)	472	491	348	545
Décès	12	12	5	11

TRAVAUX PUBLICS

	2018	2019	2020	2021
Sections d'établissements	2 479	2 510	2 603	2 728
Salariés***	* 22 640	23 496	24 003	24 983
Heures Travaillées	38 668 019	**nc	**nc	39 586 416
Accidents du travail avec arrêt	1 037	1 079	1 062	1 091 +1,1% p/r à 2019
Indice de Fréquence Régional	* 48,5	45,9	**nc	43,7
Taux de Fréquence Régional	29,7	**nc	**nc	27,6
Taux de Gravité Régional	2,6	**nc	**nc	2,6
Jours de travail perdus pour incapacité temporaire	91 209	101 858	105 465	101 708
Durée moyenne d'une incapacité temporaire (en jours)	88	94	**nc	93
Incapacités Permanentes (y compris décès)	101	88	67	115 +30,7% p/r à 2019
Décès	4	1	3	3

* Cf. Avant-propos

** Non communiqué

***En 2020, il s'agit de l'effectif contractuellement lié à l'entreprise et non de l'effectif exposé au risque

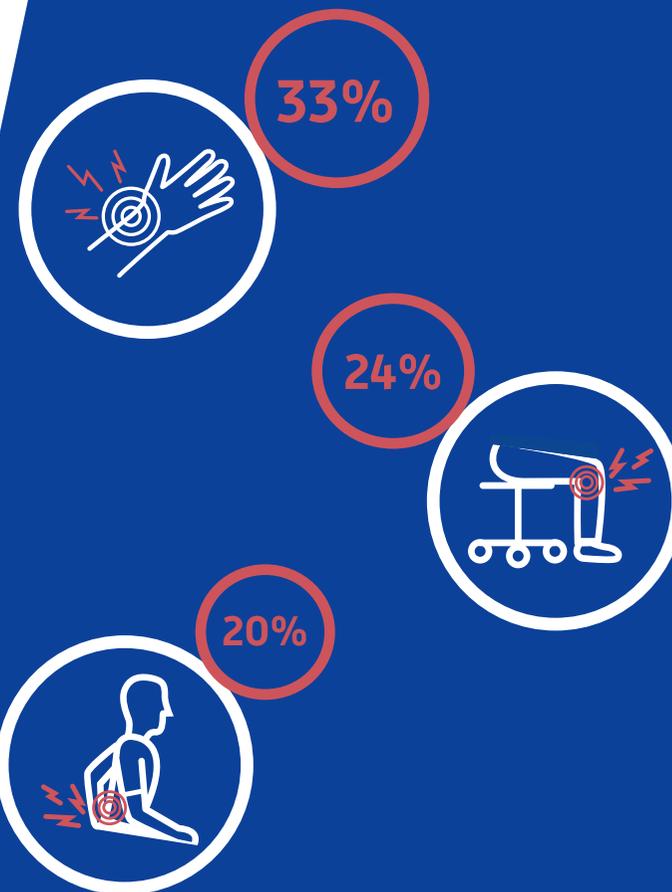
Carsat Sud-Est - SNTRP 2021

Accidents du Travail - Statistiques BTP 2021

Synthèse PACA et Corse

Répartition des AT selon le siège des lésions // BTP

Siège des lésions	Répartition AT par siège des lésions
Membres supérieurs, y compris doigts et mains	33%
Membres inférieurs	24%
Dos	20%
Multiplés endroits du corps affectés	9%
Tête et cou, y compris yeux	7%
Inconnue ou non précisée	5%
Torse et organes	1%



Accidents du Travail - Statistiques BTP 2021

Synthèse PACA et Corse

Répartition des AT* par circonstances // BTP // Bâtiment // Travaux Publics

% arrondis à l'entier le plus proche



Manutention manuelle

BTP	Bât	TP
44%	44%	44%



Outillage à main

BTP	Bât	TP
11%	12%	9%



Chutes de hauteur

BTP	Bât	TP
17%	17%	15%



Chutes de plain-pied

BTP	Bât	TP
14%	14%	14%

Bât : Bâtiment

TP : Travaux Publics

* AT avec au moins 4 jours d'arrêt

Carsat Sud-Est - SNTRP 2021

Accidents du Travail – Statistiques BTP 2021

Synthèse PACA et Corse

Gravité des AT* par circonstances // BTP

% arrondis à l'entier le plus proche

	Durée moyenne d'un AT avec arrêt (en jours)	Nb de décès	% des décès du BTP	Nb IPP AT (dont décès)	% des IP du BTP
Manutention manuelle	93	1	7%	211	37%
Chutes de hauteur	145	3	21%	136	24%
Chutes de plain-pied	111	1	7%	86	15%
Outils à main	59	0	0	39	7%
Risque routier	98	1	7%	30	5%
Agressions (y compris par animaux)	134	1	7%	12	2%
Manutention mécanique	127	0	0	5	1%
Risque machines	113	0	0	4	1%
Risque physique dont risque électrique	142	0	0	3	1%
Risque chimique	42	0	0	0	0
Autres ou pas d'information (malaises, suicides...)	81	7	50%	49	9%
		14		575	

* AT avec au moins 4 jours d'arrêt

Carsat Sud-Est – SNTRP 2021



Image © Gael Kerbaol – INRS

Accidents du Travail - Statistiques BTP 2021

Synthèse PACA et Corse



Gravité des AT* par circonstances // Bâtiment // Travaux Publics

% arrondis à l'entier le plus proche

	Durée moyenne d'un AT avec arrêt (en jours)	Nb de décès	% des décès du BTP	Nb IPP AT (dont décès)	% des IP du BTP
BÂTIMENT Manutention manuelle	92	0	0	166	35%
Chutes de hauteur	147	3	27%	122	25%
Chutes de plain-pied	111	1	9%	72	15%
Outillage à main	58	0	0%	37	8%
Risque routier	94	1	9%	24	5%
Agressions (y compris par animaux)	132	1	9%	10	2%
Manutention mécanique	130	0	0%	4	1%
Risque machines	113	0	0%	3	1%
Risque physique dont risque électrique	179	0	0%	3	1%
Risque chimique	47	0	0%	0	0%
Autres ou pas d'information (malaises, suicides...)	83	5	45%	40	8%
		11	100%	481	100%

	Durée moyenne d'un AT avec arrêt (en jours)	Nb de décès	% des décès du BTP	Nb IPP AT (dont décès)	% des IP du BTP
TRAVAUX PUBLICS Manutention manuelle	95	1	33%	45	48%
Chutes de hauteur	131	0	0%	14	15%
Chutes de plain-pied	115	0	0%	14	15%
Risque routier	119	0	0%	6	6%
Agressions (y compris par animaux)	149	0	0%	2	2%
Outillage à main	64	0	0%	2	2%
Manutention mécanique	114	0	0%	1	1%
Risque machines	127	0	0%	1	1%
Risque chimique	12	0	0%	0	0%
Risque physique dont risque électrique	60	0	0%	0	0%
Autres ou pas d'information (malaises, suicides...)	75	2	67%	9	10%
		3	100%	94	100%

* AT avec au moins 4 jours d'arrêt



En 2021, les préventeurs sont intervenus sur 400 chantiers. Ces interventions ont conduit à la notification de 88 injonctions.

En 2021, les entreprises du BTP de PACA et Corse ont par ailleurs bénéficié de 27 contrats de prévention et 187 subventions prévention.



« En hausse, à contre-courant des autres secteurs d'activité »

Le BTP a donné lieu en 2021 au règlement de 475 MP en régions PACA-Corse.
Sur les 415 MP imputées à un employeur, 340 sont liées aux activités du Bâtiment et 75 MP aux Travaux Publics.

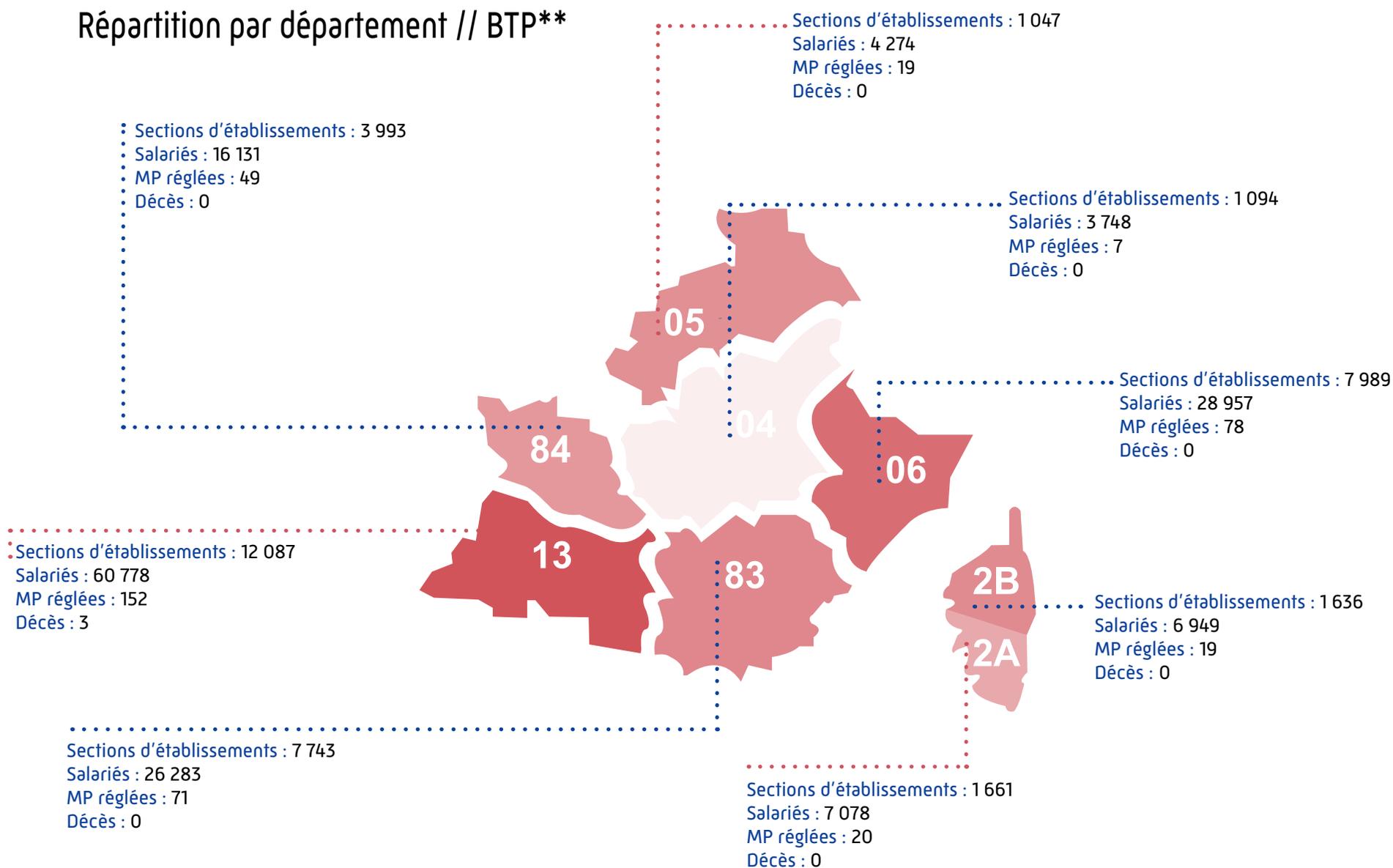
Le nombre total de MP réglées augmente ainsi assez fortement en 2021 (475 en 2021 pour 412 en 2019, soit une augmentation de 15%).
Comme pour les AT, cette hausse s'inscrit qui plus est dans une tendance régionale à la baisse, tous secteurs confondus.

Si le nombre de décès a été limité à 3 en 2021, 274 nouvelles incapacités permanentes ont été déclarées et près de 100 000 journées de travail ont été perdues (98 761, en augmentation de 14% par rapport à 2019).

Maladies Professionnelles* - Statistiques BTP 2021

Synthèse PACA et Corse

Répartition par département // BTP**



* MP imputées à un employeur

** BTP = Bâtiment + Travaux Publics

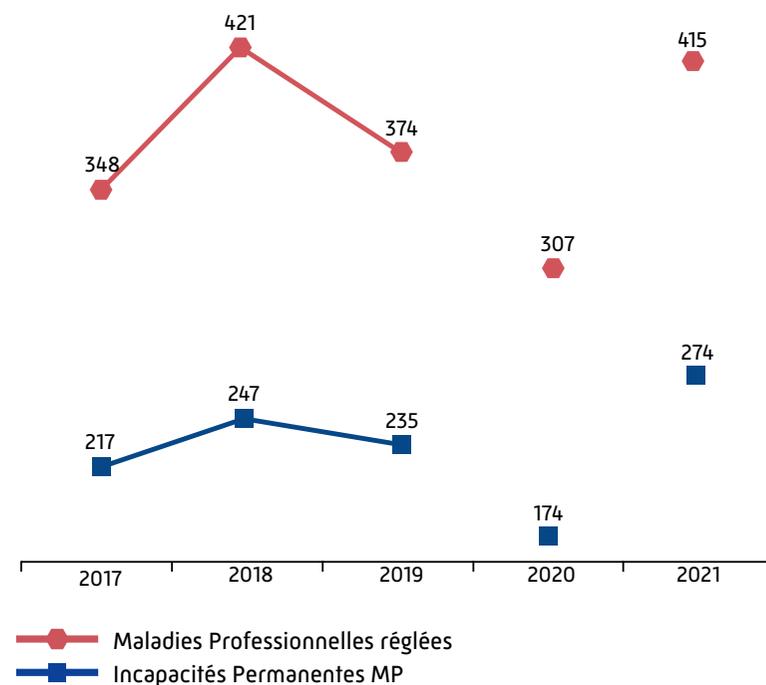
Carsat Sud-Est - SNTRP 2021

Maladies Professionnelles - Statistiques BTP 2021

Synthèse PACA et Corse

Evolution 2017 - 2021 des données MP* // BTP

	2017	2018	2019	2020	2021
Sections d'établissements	32 320	33 721	34 529	34 892	37 250
Salariés****	** 129 245	** 135 966	141 471	145 476	154 198
Heures Travaillées	195 067 614	207 790 167	***nc	***nc	229 254 528
Nb de maladies professionnelles réglées	348	421	374	307	415
Soit % des MP imputables au Compte Employeur toutes activités confondues	17%	19%	16%	16%	19%
Jours de travail perdus pour incapacité temporaire	80 750	91 401	86 719	84 031	98 761
Incapacités Permanentes (y compris décès)	217	247	235	174	274
Décès	3	6	8	2	3
Nb de maladies professionnelles réglées toutes branches d'activités confondues (imputables à un employeur)	2 001	2 269	2 393	1 925	2 221



*imputées aux comptes employeurs

**Cf. Avant-propos

*** Non communiqué

****En 2020, il s'agit de l'effectif contractuellement lié à l'entreprise et non de l'effectif exposé au risque

Maladies Professionnelles - Statistiques BTP 2021

Synthèse PACA et Corse



Evolution 2018 - 2021 des données MP* // Bâtiment // Travaux Publics

BÂTIMENT

	2018	2019	2020	2021
Sections d'établissements	31 242	32 019	32 289	34 522
Salariés****	** 113 326	117 975	121 473	129 215
Heures travaillées	169 122 148	***nc	***nc	189 668 112
Nb de maladies professionnelles réglées	336	290	244	340
Soit % des MP imputables au BTP	80%	78%	79%	82%
Jours de travail perdus pour incapacité temporaire	74 032	67 745	66 644	80 997
Incapacités permanentes	194	191	135	220
Décès	4	7	2	3

TRAVAUX PUBLICS

	2018	2019	2020	2021
Sections d'établissements	2 479	2 510	2 603	2 728
Salariés****	** 22 640	23 496	24 003	24 983
Heures travaillées	38 668 019	***nc	***nc	39 586 416
Nb de maladies professionnelles réglées	85	84	63	75
Soit % des MP imputables au BTP	20%	22%	21%	18%
Jours de travail perdus pour incapacité temporaire	17 369	18 974	17 387	17 764
Incapacités permanentes	53	44	39	54
Décès	2	1	0	0

*imputées aux comptes employeurs

**Cf. Avant-propos

*** Non communiqué

****En 2020, il s'agit de l'effectif contractuellement lié à l'entreprise et non de l'effectif exposé au risque

Maladies Professionnelles - Statistiques BTP 2021

Synthèse PACA et Corse

MP imputées au Compte Employeur // BTP

Nb MP réglées	Code MP	Libellé Maladie Professionnelle
274	057A	Affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
31	098A	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes
27	030A	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante
27	079A	Lésions chroniques du ménisque
16	042A	Atteintes auditives provoquées par les bruits lésionnels
13	030B	Cancers broncho-pulmonaires provoqués par l'inhalation de poussières d'amiante
10	097A	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises par le corps entier
3	069A	Affections dues aux vibrations, chocs de machines-outils, outils et objets et aux chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes
2	008A	Affections causées par le ciment (alumino-silicates de calcium)
2	025A	Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille
1	004A	Hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant
1	006A	Affections provoquées par les rayonnements ionisants
1	015T	Lésions prolifératives de la vessie provoquées par les amines aromatiques et leurs sels et la N-nitroso-dibutylamine et ses sels
1	040A	Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques
1	047A	Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois
1	065A	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
4		Hors tableaux

TOTAL 415

Maladies Professionnelles - Statistiques BTP 2021

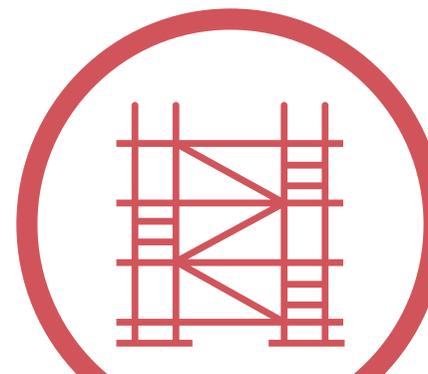
Synthèse PACA et Corse

MP imputées au Compte Spécial* // BTP

Nb MP réglées	Code MP	Libellé Maladie Professionnelle
39	030A	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante
11	030B	Cancers broncho-pulmonaires provoqués par l'inhalation de poussières d'amiante
2	025A	Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite
2	057A	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
2	098A	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes
1	042A	Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels
1	047A	Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois
1	079A	Lésions chroniques du ménisque
1		Hors tableaux

TOTAL 60

*[attribuables au BTP en fonction du métier exercé - non exhaustif]
Carsat Sud-Est - SNTRP 2021

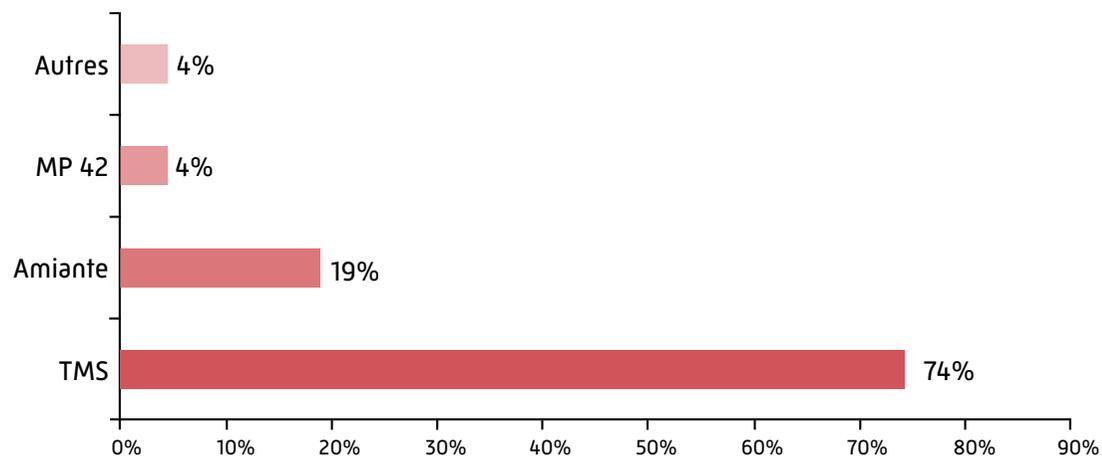


Maladies Professionnelles - Statistiques BTP 2021

Synthèse PACA et Corse

Répartition des MP réglées par tableau // BTP
(imputables au compte employeur ou au compte spécial)

AMIANTE TMS	057A	Affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
	069A	Affections dues aux vibrations, chocs de machines-outils, outils et objets et aux chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes
	079A	Lésions chroniques du ménisque
	097A	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises par le corps entier
	098A	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes
	030A	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante
	030B	Cancers broncho-pulmonaires provoqués par l'inhalation de poussières d'amiante
	042A	Atteintes auditives provoquées par les bruits lésionnels



Maladies Professionnelles - Statistiques BTP 2021

Synthèse PACA et Corse

Répartition des MP réglées par profession
(imputables au compte employeur ou au compte spécial)

Profession	Nb MP réglées	% représentatif sur l'ensemble des MP réglées
Maçons	107	23%
Métiers qualifiés du bâtiment (gros oeuvre) et assimilés non classés ailleurs	58	12%
Plombiers et tuyauteurs	48	10%
Electriciens du bâtiment et assimilés	41	9%
Peintres en bâtiment et poseurs de papiers peints	27	6%
Charpentiers en bois et menuisiers du bâtiment	19	4%
Conducteurs de poids lourds et de camions	16	3%
Monteurs en isolation thermique et acoustique	16	3%
Manoeuvres du bâtiment	15	3%
Charpentiers métalliers et monteurs de charpentes métalliques	13	3%
Plâtriers	9	2%
Poseurs de revêtements de sol et carrelers	9	2%
Constructeurs de maisons	7	1%
Ebénistes, menuisiers et assimilés	6	1%
Manoeuvres de chantier de travaux publics	5	1%
Autres	79	17%



Maladies Professionnelles - Statistiques BTP 2021

Synthèse PACA et Corse

Evolution 2018 - 2021 des MP* les plus fréquentes // BTP

Code MP	Libellé MP	2018			2019			2020			2021		
		Nb MP réglées (% sur l'ensemble des MP du BTP)	Nb IP MP (y compris décès)	Nb jours Arrêt IJ	Nb MP réglées (% sur l'ensemble des MP du BTP)	Nb IP MP (y compris décès)	Nb jours Arrêt IJ	Nb MP réglées (% sur l'ensemble des MP du BTP)	Nb IP MP (y compris décès)	Nb jours Arrêt IJ	Nb MP réglées (% sur l'ensemble des MP du BTP)	Nb IP MP (y compris décès)	Nb jours Arrêt IJ
057A	Affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	270 64%	129	64 792	233 62%	122	58 526	189 62%	90	56 495	274 66%	168	67 396
098A	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	52 12%	36	16 900	32 9%	26	13 821	44 14%	20	14 416	31 7%	19	14 654
030A	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	26 6%	26	755	34 9%	34	417	21 7%	21	0	27 7%	27	0
079A	Lésions chroniques du ménisque	16 4%	7	2 896	22 6%	10	5 451	14 5%	11	5 213	27 7%	12	7 052
097A	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises par le corps entier	13 3%	6	2 669	7 2%	5	3 736	12 4%	8	3 969	10 2%	10	3 683
030B	Cancers broncho-pulmonaires provoqués par l'inhalation de poussières d'amiante	9 2%	9	537	13 3%	11	1 138	10 3%	11	617	13 3%	12	365
042A	Atteintes auditives provoquées par les bruits lésionnels	18 4%	18	616	19 5%	20	40	8 3%	7	10	16 4%	16	226
069A	Affections dues aux vibrations, chocs de machines-outils, outils et objets et aux chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes										3 1%	1	694
Les Troubles Musculo-Squelettiques - TMS (MP 57, 69, 79, 97, 98)		356 85%	184	87 775	297 79%	165	82 000	260 76%	131	80 407	345 83%	210	93 479

*imputées aux comptes employeurs
Carsat Sud-Est - SNTRP 2021

Maladies Professionnelles - Statistiques BTP 2021

Synthèse PACA et Corse



Evolution 2018 - 2021 des MP* les plus fréquentes // Bâtiment

BÂTIMENT

Code MP	Libellé MP	2018			2019			2020			2021		
		Nb MP réglées [% sur l'ensemble des MP du bâtiment]	Nb IP MP (y compris décès)	Nb Jrs Arrêt IJ	Nb MP réglées [% sur l'ensemble des MP du bâtiment]	Nb IP MP (y compris décès)	Nb Jrs Arrêt IJ	Nb MP réglées [% sur l'ensemble des MP du bâtiment]	Nb IP MP (y compris décès)	Nb Jrs Arrêt IJ	Nb MP réglées [% sur l'ensemble des MP du bâtiment]	Nb IP MP (y compris décès)	Nb Jrs Arrêt IJ
057A	Affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	230 68%	109	55 024	181 62%	107	47 378	149 61%	73	45 098	227 67%	135	57 646
098A	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	38 11%	24	12 799	27 9%	19	10 951	38 16%	13	12 368	22 6%	15	10 903
030A	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	23 7%	22	715	30 10%	30	417	18 7%	18	0	27 8%	27	0
079A	Lésions chroniques du ménisque	14 4%	7	2 373	18 6%	8	4 159	14 6%	10	4 477	25 7%	10	6 892
030B	Cancers broncho-pulmonaires provoqués par l'inhalation de poussières d'amiante	5 1%	6	365	10 3%	8	1 138	9 4%	10	617	13 4%	12	365
097A	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises par le corps entier	/	/	/	/	/	/	5 2%	3	1 167	3 1%	2	1 275
042A	Atteintes auditives provoquées par les bruits lésionnels	11 3%	12	251	13 4%	13	0	4 2%	4	0	10 3%	10	226
008A	Affections causées par le ciment [alumino-silicates de calcium]	/	/	/	/	/	/	/	/	/	2 1%	0	309
025A	Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite	/	/	/	/	/	/	/	/	/	2 1%	2	76
Les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) [MP 57, 69, 79, 97, 98]		155	63 573	288 86%	147	70 983	228 79%	206 84%	99	63 362	278 82%	162	77 081

*imputées aux comptes employeurs
Carsat Sud-Est - SNTRP 2021

Maladies Professionnelles - Statistiques BTP 2021

Synthèse PACA et Corse



Evolution 2018- 2021 des MP* les plus fréquentes // Travaux Publics

TRAVAUX PUBLICS

Code MP	Libellé MP	2018			2019			2020			2021		
		Nb MP réglées [% sur l'ensemble des MP des TP]	Nb IP MP (y compris décès)	Nb Jrs Arrêt LJ	Nb MP réglées [% sur l'ensemble des MP des TP]	Nb IP MP (y compris décès)	Nb Jrs Arrêt LJ	Nb MP réglées [% sur l'ensemble des MP des TP]	Nb IP MP (y compris décès)	Nb Jrs Arrêt LJ	Nb MP réglées [% sur l'ensemble des MP des TP]	Nb IP MP (y compris décès)	Nb Jrs Arrêt LJ
057A	Affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	40 47%	20	9 768	52 62%	15	11 148	40 63%	17	11 397	47 63%	33	9 750
098A	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	14 16%	12	4 101	5 6%	7	2 870	6 10%	7	2 048	9 12%	4	3 751
097A	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises par le corps entier	10 12%	4	1 966	7 8%	5	2 799	7 11%	5	2 802	7 9%	8	2 408
042A	Atteintes auditives provoquées par les bruits lésionnels	7 8%	6	365	6 7%	7	40	4 6%	3	10	6 8%	6	0
069A	Affections dues aux vibrations, chocs de machines-outils, outils et objets et aux chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes										2 3%	1	329
079A	Lésions chroniques du ménisque										2 3%	2	160
Les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) [MP 57, 69, 79, 97, 98]		68 80%	37	16 792	169 82%	29	18 211	54 86%	32	17 045	67 89%	48	16 398

*imputées aux comptes employeurs
Carsat Sud-Est - SNTRP 2021

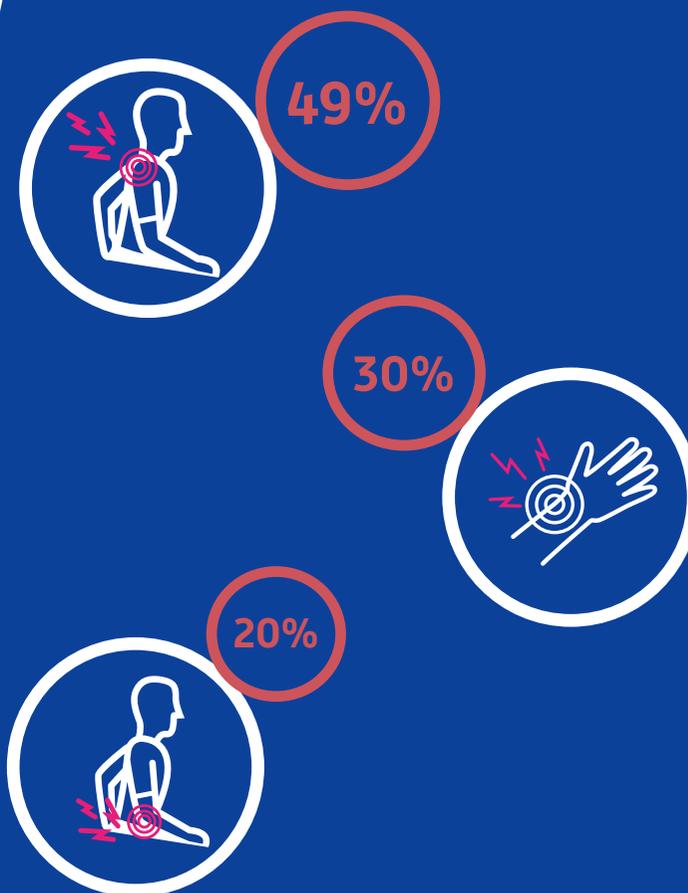
Maladies Professionnelles - Statistiques BTP 2021

Synthèse PACA et Corse

Détail MP 57 par code syndrome (imputables au compte employeur) // BTP

Nombres de MP réglées	Syndrôme	Siège des lésions
74	Epaule	Coiffe rotateurs rupture
65	Poignet	Syndrome du canal carpien
55	Epaule	Tendinopathie chronique
42	Coude	Tendinopathie des muscles épicondyliens du coude
13	Poignet	Ténosynovite
9	Coude	Tendinopathie des muscles épitrochléens du coude
4	Epaule	Tendinopathie aiguë
4	Poignet	Tendinite
3	Coude	Syndrome canalaire du nerf ulnaire
2	Genou	Hygroma chronique du genou
1	Epaule	Epaule douloureuse droite
1	Genou	Hygroma aigu du genou droit
1	Poignet	Syndrome de la loge de Guyon

TOTAL 274





« Une tendance relativement stable »

Le nombre d'accidents de trajet augmente en 2021 (582 contre 539 accidents en 2019, soit 8% d'augmentation). L'indice de fréquence reste toutefois stable (3,8) et plus favorable que celui tous secteurs confondus (6,6 en PACA et Corse en 2021).

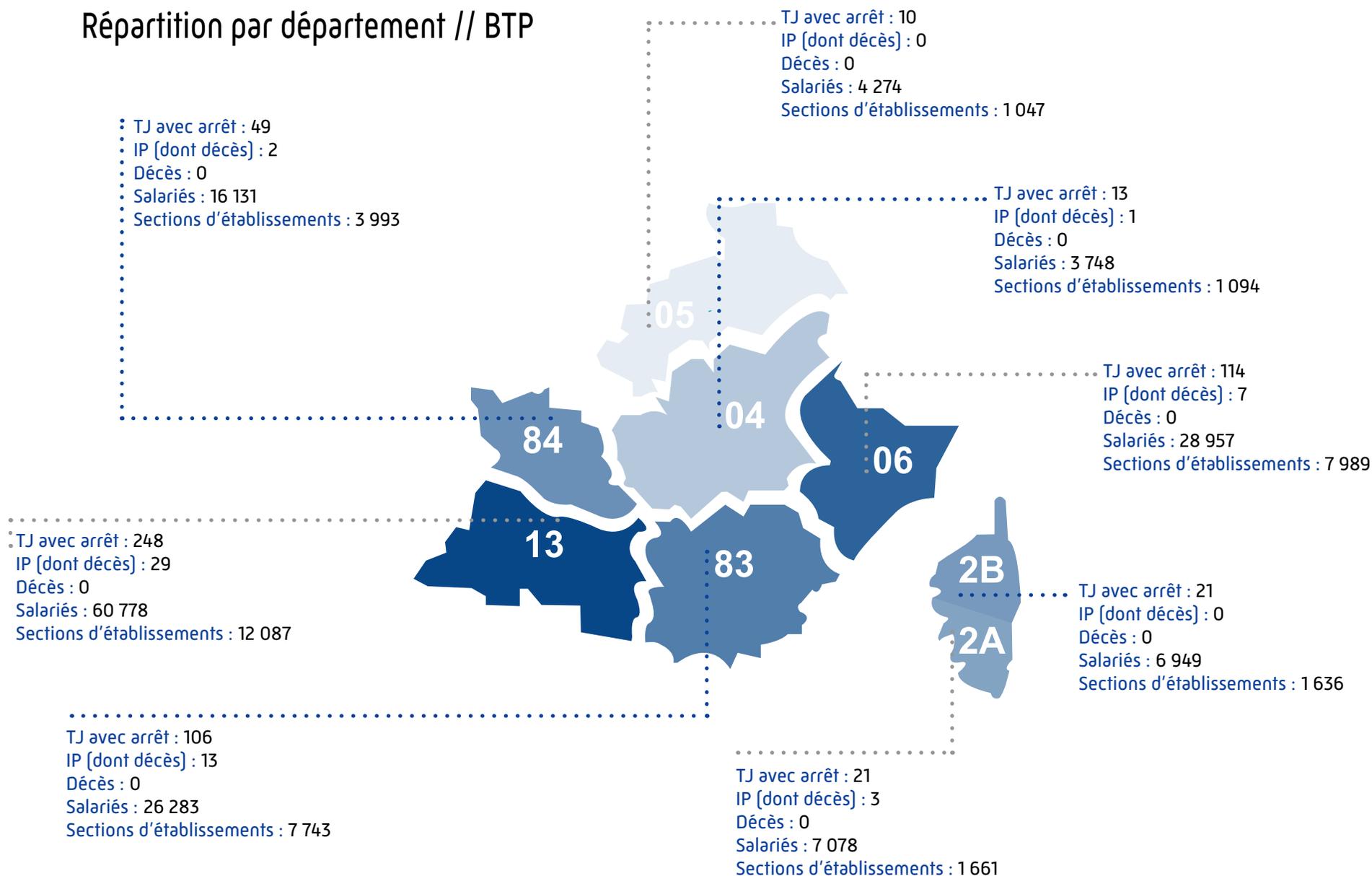
Des différences continuent à exister selon les territoires. C'est ainsi assez naturellement que les départements les plus urbains présentent les IF les plus élevés (4,1 pour les Bouches-du-Rhône).

Point positif, aucun accident de trajet mortel n'est à déplorer dans le secteur en 2021.

Accidents du Trajet – Statistiques BTP 2021

Synthèse PACA et Corse

Répartition par département // BTP



Accidents du Trajet - Statistiques BTP 2021

Synthèse PACA et Corse

Evolutions 2017 - 2021 des données TJ // BTP

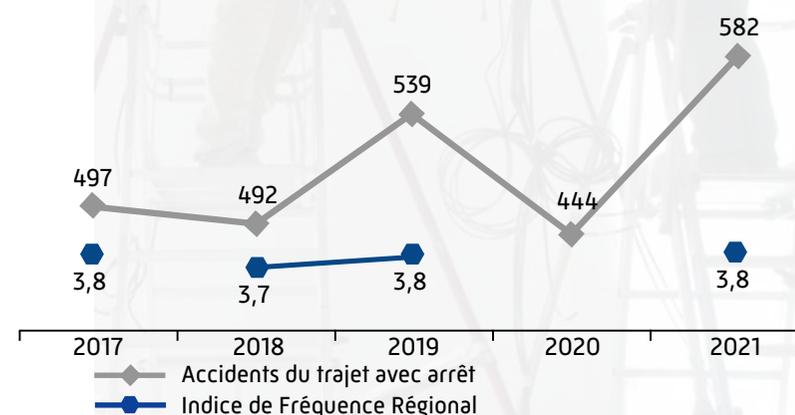
	2017	2018	2019	2020	2021
Sections d'établissements	32 320	33 721	34 529	34 892	37 250
Salariés***	* 129 245	* 135 966	141 471	145 476	154 198
Heures travaillées	195 067 614	207 790 167	**nc	**nc	229 254 528
Accidents du trajet avec arrêt	497	492	539	444	582
Indice de Fréquence Régional	* 3,8	* 3,7	3,8	**nc	3,8
Jours de travail perdus pour incapacité temporaire	50 112	48 231	54 722	57 424	52 670
Durée moyenne d'une incapacité temporaire (en jours)	101	98	102	**nc	90
Incapacités Permanentes (y compris décès)	60	43	60	45	55
Décès	3	2	4	2	0

* Cf. Avant-propos

** Non communiqué

***En 2020, il s'agit de l'effectif contractuellement lié à l'entreprise et non de l'effectif exposé au risque

Carsat Sud-Est - SNTRP 2021



Accidents du Trajet - Statistiques BTP 2021

Synthèse PACA et Corse



Evolutions 2018 - 2021 des données TJ // Bâtiment // Travaux Publics

BÂTIMENT

	2018	2019	2020	2021
Sections d'établissements	31 242	32 019	32 289	34 522
Salariés***	* 113 326	117 975	121 473	129 215
Heures travaillées	169 122 148	**nc	**nc	189 668 112
Accidents du trajet avec arrêt	417	441	381	486
Indice de Fréquence Régional	* 3,7	3,7	**nc	3,8
Jours de travail perdus pour incapacité temporaire	39 096	43 533	47 760	44 189
Durée moyenne d'une incapacité temporaire (en jours)	94	99	**nc	91
Incapacités permanentes (y compris décès)	34	41	35	45
Décès	2	3	1	0

TRAVAUX PUBLICS

	2018	2019	2020	2021
Sections d'établissements	2 479	2 510	2 603	2 728
Salariés***	* 22 640	23 496	24 003	24 983
Heures travaillées	38 668 019	**nc	**nc	39 586 416
Accidents du trajet avec arrêt	75	98	63	96
Indice de Fréquence Régional	* 3,3	4,2	**nc	3,8
Jours de travail perdus pour incapacité temporaire	9 135	11 189	9 664	8 481
Durée moyenne d'une incapacité temporaire (en jours)	122	114	**nc	88
Incapacités permanentes (y compris décès)	9	19	10	10
Décès	0	1	1	0

* Cf. Avant-propos

** Non communiqué

***En 2020, il s'agit de l'effectif contractuellement lié à l'entreprise et non de l'effectif exposé au risque

Carsat Sud-Est - SNTRP 2021



**BTP =
Bâtiment
+
Travaux Publics**

La Carsat Sud-Est met à votre disposition une information statistique diversifiée sur les risques professionnels



TOP 20 APE - Statistiques BTP 2021

Synthèse PACA et Corse

Classement par ordre décroissant d'accidents du travail avec arrêt

Bâtiment ou Travaux Publics	Code APE	Libellé Code APE	Nb SE	Effectif	% des effectifs du BTP	Indice de Fréquence Régional AT	Nb MP réglées	% de contribution aux MP	Indice de Fréquence Régional Trajet	Nb AT avec arrêt	% des AT avec arrêt du BTP
Bât	4399C	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	9258	30289	20%	57,7	95	23%	2,4	1 747	24%
Bât	4321A	Travaux d'installation électrique dans tous locaux	3 537	15 224	10%	36,7	37	9%	5,0	559	8%
Bât	4322B	Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation	1484	7091	5%	61,3	6	1%	4,9	435	6%
TP	4312A	Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires	1 321	7 360	5%	52,2	24	6%	4,2	384	5%
Bât	4322A	Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux	2 382	6 421	4%	59,5	21	5%	6,5	382	5%
Bât	4332B	Travaux de menuiserie métallique et serrurerie	1 152	4 232	3%	81,0	16	4%	4,0	343	5%
Bât	4332A	Travaux de menuiserie bois et PVC	1 617	4 774	3%	70,8	16	4%	4,8	338	5%
Bât	4334Z	Travaux de peinture et vitrerie	2 796	7 320	5%	42,9	25	6%	2,6	314	4%
TP	4222Z	Construction de réseaux électriques et de télécommunications	193	3 494	2%	52,9	2	0%	5,7	185	3%
Bât	4391A	Travaux de charpente	434	1 654	1%	108,2	6	1%	3,6	179	2%
Bât	4120B	Construction d'autres bâtiments	485	4 939	3%	35,8	24	6%	5,3	177	2%
Bât	4120A	Construction de maisons individuelles	1 044	3 249	2%	49,2	11	3%	2,5	160	2%
Bât	4333Z	Travaux de revêtement des sols et des murs	1 003	2 975	2%	50,1	7	2%	1,7	149	2%
TP	4399D	Autres travaux spécialisés de construction	506	2 342	2%	58,9	4	1%	2,1	138	2%
Bât	4331Z	Travaux de plâtrerie	901	2 573	2%	46,2	9	2%	1,9	119	2%
Bât	4399A	Travaux d'étanchéification	570	2 044	1%	56,8	1	0%	2,4	116	2%
TP	4211Z	Construction de routes et autoroutes	195	4 769	3%	23,9	20	5%	1,7	114	2%
Bât	4391B	Travaux de couverture par éléments	313	1 089	1%	101,9	0	0%	2,8	111	2%
Bât	7112B	Ingénierie, études techniques	1 983	12 304	8%	8,0	2	0%	2,9	98	1%
Bât	4329A	Travaux d'isolation	293	1 614	1%	55,1	13	3%	4,3	89	1%

Liste des activités – Statistiques BTP 2021

Synthèse PACA et Corse

Liste des activités classées dans le secteur des Travaux Publics

Code APE	Libellé Code APE
4211Z	Construction de routes et autoroutes
4212Z	Construction de voies ferrées de surface et souterraines
4213A	Construction d'ouvrages d'art
4213B	Construction et entretien de tunnels
4221Z	Construction de réseaux pour fluides
4222Z	Construction de réseaux électriques et de télécommunications
4291Z	Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux
4299Z	Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.
4312A	Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires
4312B	Travaux de terrassement spécialisés ou de grande masse
4313Z	Forages et sondages
4321B	Travaux d'installation électrique sur la voie publique
4399D	Autres travaux spécialisés de construction



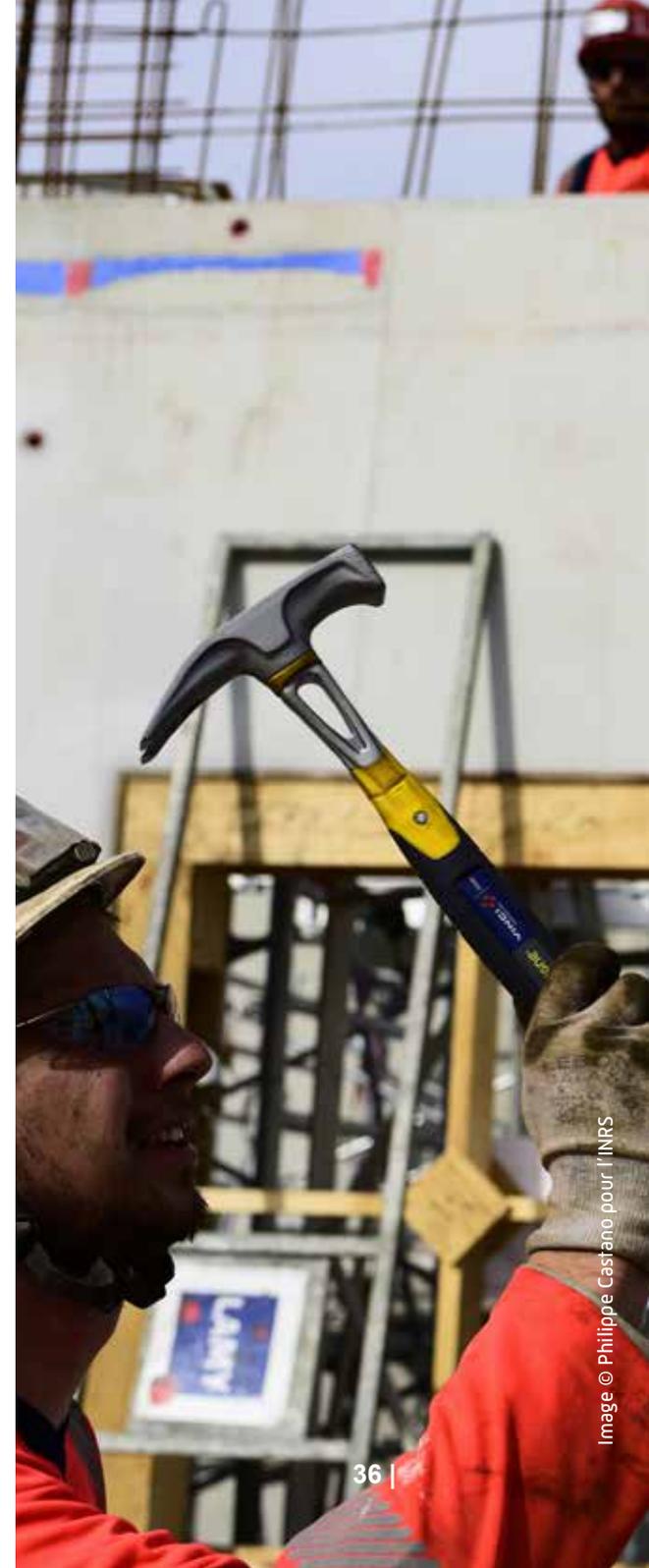


Effectifs - Statistiques BTP 2021

Synthèse PACA et Corse

Répartition des établissements par tranche d'effectifs

Nombres établissements	Nombres salariés	Tranche d'effectifs	
22745	45 728	1 à 5	90% des établissements
2828	20 271	6 à 9	
1875	24 916	10 à 19	9% des établissements
821	24 182	20 à 49	
178	12 301	50 à 99	
58	7 570	100 à 199	1% des établissements
20	6 044	200 et plus	



Lexique

Etablissement (Ets)

Désigne tout atelier, usine ou local professionnel appartenant à une entreprise et possédant un caractère géographique distinct. Un établissement peut comprendre plusieurs sections d'établissements.

Section d'établissement (SE)

Désigne l'unité de gestion de base de la tarification à laquelle correspondent un numéro de risque (activité professionnelle) et un taux de cotisation notifié par la Carsat.

Accident du travail (AT)

Selon le Code de la Sécurité Sociale, art. L411-1 :

« Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail, à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise. ».

Accident du trajet (TJ)

Selon le Code de la Sécurité Sociale, art. L411-2 :

« Est également considéré comme accident du travail, lorsque la victime ou ses ayants droit apportent la preuve que l'ensemble des conditions ci-après sont remplies ou lorsque l'enquête permet à la caisse de disposer sur ce point de présomptions suffisantes, l'accident survenu à un travailleur mentionné par le présent livre, pendant le trajet d'aller et de retour, entre :

1°) la résidence principale, une résidence secondaire présentant un caractère de stabilité ou tout autre lieu où

le travailleur se rend de façon habituelle pour des motifs d'ordre familial et le lieu du travail. Ce trajet peut ne pas être le plus direct lorsque le détour effectué est rendu nécessaire dans le cadre d'un covoiturage régulier ;

2°) le lieu du travail et le restaurant, la cantine ou, d'une manière plus générale, le lieu où le travailleur prend habituellement ses repas, et dans la mesure où le parcours n'a pas été interrompu ou détourné pour un motif dicté par l'intérêt personnel et étranger aux nécessités essentielles de la vie courante ou indépendant de l'emploi. ».

Incapacité Permanente (IP)

Désigne tout sinistre lié au travail ayant entraîné l'attribution :

- d'une indemnité en capital lorsque le taux d'incapacité permanente partielle est inférieur à 10 %,
- ou
- d'un capital représentatif de rente lorsque le taux d'incapacité permanente partielle est supérieur ou égal à 10 % (décès compris).

Comité Technique National (CTN)

Les activités sont regroupées dans des branches ou groupes de branches constituant les Comités Techniques Nationaux (CTN).





Compte spécial

Conformément aux dispositions de l'**article D 242.3 du Code de la Sécurité Sociale de l'Arrêté du 16/10/1995**, sont inscrites au compte spécial toutes les maladies professionnelles dont l'imputation à un employeur ne serait pas justifiée (exposition de la victime chez plusieurs employeurs, etc.)

Maladie professionnelle (MP)

Selon le Code de la Sécurité Sociale, art. L461-1 :

«[...] Est présumée d'origine professionnelle toute maladie désignée dans un tableau de maladies professionnelles et contractée dans les conditions mentionnées à ce tableau [...]

[...] Peut être également reconnue d'origine professionnelle, une maladie caractérisée non désignée dans un tableau de maladies professionnelles lorsqu'il est établi qu'elle est essentiellement et directement causée par le travail habituel de la victime et qu'elle entraîne le décès de celle-ci ou une incapacité permanente [...]

Selon le Code de la Sécurité Sociale, art. L.461.2 :

«Des tableaux annexés par Décret en Conseil d'Etat énumèrent les manifestations morbides d'intoxication aiguës ou chroniques présentées par les travailleurs exposés d'une façon habituelle à l'action des agents nocifs mentionnés par lesdits tableaux qui donnent, à titre indicatif, la liste des principaux travaux comportant la manipulation ou l'emploi de ces agents. Ces manifestations sont présumées d'origine professionnelle.».

Indice de fréquence

Désigne le nombre d'accidents du travail avec arrêt pour 1000 salariés.

Taux de fréquence

Désigne le nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées.

Taux de gravité

Désigne le nombre de journées d'incapacité temporaire par millier d'heures travaillées.

Mode de calcul des statistiques

Dénombrement des sinistres

La Carsat recense les sinistres AT/MP ayant entraîné l'imputation au compte employeur (ou au compte spécial) d'un 1er règlement :

- d'indemnité journalière, correspondant à un arrêt de travail d'au moins 24 heures, en sus du jour au cours duquel l'accident est survenu,
- d'indemnité en capital ou d'un capital rente, correspondant à la réparation d'une incapacité permanente (I.P.),
- ou d'un capital décès, consécutif à un sinistre mortel.

Un sinistre AT/MP est donc comptabilisé uniquement l'année correspondant à ce 1er règlement¹.

Par ailleurs, les incapacités permanentes, les décès et les journées d'incapacités temporaires font l'objet de dénombrements complémentaires:

- les incapacités permanentes consécutives aux sinistres AT/MP sont recensées l'année du règlement de l'indemnité en capital (pour les taux d'I.P. inférieurs à 10%) ou l'année du

règlement d'un capital rente (pour les taux d'I.P. supérieurs ou égaux à 10%),

- les décès consécutifs aux sinistres AT/MP sont comptabilisés l'année du règlement du capital décès. Les cas pris en compte sont uniquement ceux pour lesquels le décès est intervenu avant consolidation, c'est-à-dire avant fixation d'un taux d'incapacité permanente et liquidation d'une rente,
- les journées d'incapacités temporaires consécutives aux sinistres AT/MP sont dénombrées quelle que soit l'année de 1er règlement du sinistre, sachant que les jours d'indemnités journalières sont comptabilisées en cohérence avec les règles de réparation, c'est-à-dire en jours calendaires à partir du lendemain de l'accident.

Dénombrement des effectifs

Jusqu'en 2016, l'effectif salarié était déterminé en conformité avec l'arrêté du 17 octobre 1995 dans le but de statuer sur le mode de tarification des entreprises.

Cet effectif était égal à la moyenne du nombre de salariés présents à la date

du dernier jour de chaque trimestre de l'année considérée.

Les salariés à temps complet présents à la fin de chaque trimestre étaient comptés pour 1, ceux travaillant à temps partiel étaient comptés au prorata du rapport entre la durée inscrite dans leur contrat de travail et la durée légale de travail au cours du trimestre civil considéré ou, si elle est inférieure à la durée légale, la durée normale de travail accomplie dans l'établissement au cours dudit trimestre. Pour les salariés en intérim, le mode de calcul diffèrerait par le fait que l'effectif était égal à la moyenne du nombre de salariés présents à la date du dernier jour de chaque mois de l'année considérée, et non plus du trimestre.

A compter de 2017, la mise en oeuvre de la DSN (déclaration sociale nominative) qui se substitue à la DADS (déclaration annuelle des données sociales) sur le champ du secteur privé, implique la prise en compte de TOUS les salariés, et pas seulement ceux d'entre eux qui étaient contractuellement

présents dans l'entreprise le dernier jour du trimestre (ou le dernier jour du mois pour l'intérim).

⁽¹⁾ Les sinistres avec 1er règlement sont aussi appelés « sinistres avec arrêt » dans d'autres brochures



Mode de calcul des statistiques

Dénombrement des sections d'établissements

Trois notions coexistent :

- l'entreprise : c'est une organisation juridique à bilan distinct répertoriée sous le numéro SIREN;
- l'établissement : il s'agit d'une unité de production située en un lieu distinct et classée sous le numéro SIRET;
- la section d'établissement (SE) : elle représente une activité professionnelle au sens du risque AT/MP dans un établissement.

Un établissement est identifié par un n° SIRET. Il est constitué d'un groupe d'individus exerçant sous une même autorité, en un certain lieu, une activité caractérisée.

La section d'établissement est une subdivision complémentaire au n° SIRET permettant d'identifier l'activité professionnelle à laquelle sont rattachés les salariés d'un établissement. Lorsque la réglementation l'autorise, plusieurs sections d'établissement peuvent être

rattachées à un n° SIRET.

Les données relatives aux sections d'établissements sont calculées lors d'un traitement informatique basé sur la période triennale N-1, N-2 et N-3.

Les éléments statistiques de l'année 2019 (traités en 2020) ont été calculés sur la base des années 2019, 2018, 2017.

Le nombre de sections d'établissements tient compte des sections d'établissements actives dans la période triennale considérée 2019/2018/2017 et de toutes celles radiées (quelle que soit l'année de radiation) pour lesquelles des sinistres ont fait l'objet de frais, rentes ou recours contre tiers au titre des AT/MP dans la période triennale.

Définition des indicateurs

En ce qui concerne les accidents du travail, les données relatives aux sinistres et aux effectifs permettent de calculer les indicateurs suivants :

- l'indice de fréquence des AT est le

nombre d'accidents en 1er règlement IT pour 1 000 salariés,

- le taux de fréquence des AT est le nombre d'accidents en 1er règlement IT par million d'heures de travail,
- le taux de gravité des incapacités temporaires est le nombre de journées d'incapacité temporaire pour 1 000 heures de travail,
- l'indice de gravité des incapacités permanentes est le total des taux d'IP par million d'heures de travail, total qui inclut les décès comme incapacités permanentes de 99%,
- le taux moyen d'une IP est la somme des taux d'IP rapporté à la somme des nouvelles IP et décès, avec prise en compte des décès selon les mêmes modalités que pour l'indice de gravité.

Source des données

Les statistiques présentées en CTR sont établies à partir des bases de données annuelles régionales :

- issues de SNTRP (Système National pour la Tarification des Risques Professionnels),
- mises à jour au 1er semestre de

l'année N +1 (la base de l'année 2019 ayant été mise à jour au 1er semestre 2020, etc.)

⁽²⁾ Le SIRET est l'identifiant géographique d'un établissement. Il est constitué :
- du SIREN (9 caractères) de l'entreprise à laquelle le déclarant est rattaché,
- de son propre Numéro Interne de Classement (NIC), composé de 5 chiffres (un numéro d'ordre sur 4 chiffres + une clé permettant de vérifier la validité du NIC).

Carsat Sud-Est - Contactez-nous



Par courrier

Carsat Sud-Est

Direction des Risques Professionnels
Promotion de la prévention
35, rue George
13386 Marseille Cedex 20



Par téléphone

Tél : 36 79



Par internet

www.carsat-sudest.fr

Espace Entreprise

Rubrique «Statistiques régionales»

BTP
2021

STATISTIQUES
RISQUES PROFESSIONNELS
PACA CORSE